

Est ce que le séjour d'un appartement ça compte comme chambre

Par djerby_old, le 06/10/2007 à 12:25

j'ai reçu un refus de dossier de groupement familiale pour cause que mon appartrement ne contient assez de chambres .

j'explique j'ai 5 enfants filles et garçons et leurs mére ça veut dire que la surface demandé et de 78 m2 car je suis en zone c

mon appartement c'est un f3 et qui fait 82 m2

2 chambres

1 grand séjour d'ou il se trouve un coin cuisine mon question est ce que le sejour ça compte comme une chambre ou non ? mon séjour fait 30 m2.

merçi